



Communiqué de presse

30 janvier 2025

Décisions de politique monétaire

Le Conseil des gouverneurs a décidé, ce jour, d'abaisser les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. En particulier, la décision de réduire le taux de la facilité de dépôt, à travers lequel le Conseil des gouverneurs pilote l'orientation de la politique monétaire, est fondée sur son évaluation actualisée des perspectives d'inflation, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire.

Le processus de désinflation est en bonne voie. L'inflation a continué d'évoluer de façon globalement conforme aux projections des services de l'Eurosystème et devrait revenir au niveau de l'objectif du Conseil des gouverneurs de 2 % à moyen terme dans le courant de l'année. La plupart des mesures de l'inflation sous-jacente laissent entrevoir une stabilisation durable de l'inflation autour de l'objectif. L'inflation intérieure reste élevée, principalement du fait de la poursuite de l'ajustement, avec un important décalage, des salaires et des prix dans certains secteurs à la poussée inflationniste passée. Mais la hausse des salaires s'atténue comme attendu et les bénéfices amortissent en partie leur incidence sur l'inflation.

Grâce aux récentes baisses des taux directeurs par le Conseil des gouverneurs, le coût des nouveaux emprunts pour les entreprises et les ménages diminue progressivement. Cela étant, les conditions de financement restent strictes, en raison notamment de la politique monétaire toujours restrictive et de la poursuite de la transmission des hausses passées des taux directeurs à l'encours de crédits, qui se traduit par le renouvellement à des taux plus élevés de certains prêts arrivant à échéance. Des facteurs défavorables continuent de peser sur l'économie, mais la hausse des revenus réels et l'atténuation progressive des effets de la politique monétaire restrictive devraient soutenir un rebond graduel de la demande.

Le Conseil des gouverneurs est résolu à assurer une stabilisation durable de l'inflation au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme. Il suivra une approche s'appuyant sur les données pour déterminer, réunion par réunion, l'orientation appropriée de la politique monétaire. Plus

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

particulièrement, les décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux taux d'intérêt directeurs seront fondées sur son évaluation des perspectives d'inflation compte tenu des données économiques et financières, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs ne s'engage pas à l'avance sur une trajectoire de taux particulière.

Taux d'intérêt directeurs de la BCE

Le Conseil des gouverneurs a décidé, ce jour, d'abaisser les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 25 points de base. En conséquence, les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal seront ramenés à respectivement 2,75 %, 2,90 % et 3,15 % à compter du 5 février 2025.

Programme d'achats d'actifs et programme d'achats d'urgence face à la pandémie

Les portefeuilles du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*, PEPP) se contractent à un rythme mesuré et prévisible, car l'Eurosystème ne réinvestit plus les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance.

Opérations de refinancement

Le 18 décembre 2024, les banques ont remboursé les encours résiduels des emprunts effectués dans le cadre des opérations ciblées de refinancement à plus long terme, ce qui a mis fin à cette partie du processus de normalisation du bilan.

Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer la stabilisation durable de l'inflation à son objectif de 2 % à moyen terme et pour préserver la bonne transmission de la politique monétaire. En outre, l'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

pays de la zone euro, ce qui permettra au Conseil des gouverneurs de remplir plus efficacement son mandat de maintien de la stabilité des prix.

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'Europe centrale).

Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.